



Marche-en-Famenne, le 1er septembre 2015

Madame,
Monsieur,
Chers Parents,



L'équipe éducative, le Pouvoir organisateur et moi-même sommes heureux de vous accueillir pour cette nouvelle étape de la vie scolaire de votre enfant. Nous vous remercions et vous assurons que nous mettrons tout en œuvre pour mériter la confiance que vous nous accordez.

Dans un souci de totale collaboration, vous trouverez toutes les informations qui vous permettront de vous positionner durant cette nouvelle année scolaire dans le *Mémento+* 2015-2016 et dans le *règlement d'ordre intérieur*. Ces documents sont disponibles intégralement sur le site de notre école : <http://ecolescommunales.marche.be/aye>.¹

Les changements principaux pour cette année scolaire

1. L'équipe éducative s'enrichit de deux nouvelles enseignantes :
 - Mme Gisèle Evrard est de retour dans notre équipe éducative : elle apportera une aide précieuse à la titulaire de 1^{ère} et 2^e années pour l'organisation des séances de remédiation ou de renforcement à raison de 6 périodes par semaine.
 - Mme Michèle Dupont sera la titulaire qui assurera les temps partiels dans les classes maternelles : elle sera présente les lundis et vendredis.
2. Les élèves de 3^e et 4^e années suivront, à raison d'une heure par semaine, un cours d'initiation aux langues. C'est M. Sébastien Noirhomme qui assumera ce cours toute l'année scolaire.

¹ Une version « papier » sera distribuée aux nouveaux élèves le jeudi 3 septembre ; elle peut également être transmise aux autres parents sur simple demande auprès de la direction.

3. Comme vous l'aurez probablement constaté, la plaine de jeux a été retirée: celle-ci présentait des défauts qui pouvaient mettre en péril la sécurité de nos élèves. Un projet d'aménagement d'un espace ludique pour les enfants de 2 à 12 ans est en cours. Nous devons néanmoins rester patients avant de voir se concrétiser un projet de cette ampleur... Les amateurs de football seront ravis: un but en acier va être placé dans la cour de récréation durant le mois d'octobre...



4. Les études encadrées par Mme Stéphanie Bays seront à nouveau proposées dès le 07/09. (rappel : études encadrées les lundis, mardis et jeudis) Pour y inscrire son enfant, les parents doivent prévenir l'enseignante ou Mme Bays.
5. Le photographe du journal *Vers l'Avenir vient* ce mardi ou mercredi afin de prendre la photo de classe des élèves de 1^{ère} année. Si vous voyez une objection à ce que votre enfant figure sur la photo qui sera publiée, veuillez prévenir immédiatement l'enseignante via le journal de classe.
6. Pour rappel, à la première sonnerie, les élèves se rangent dans la cour. A la 2^e sonnerie, le silence est imposé. Les parents présents dans la cour sont responsables de leur(s) enfant(s).
7. En maternelle, l'accueil en classe par l'enseignante débute dès 8H15. Les activités scolaires démarrent à 8h30 et donc il n'est pas autorisé aux parents de rester en classe après cette heure précise. **La direction souhaite ne plus voir d'arrivées tardives.**
8. Pour rappel, **les tickets ne peuvent être achetés que les lundis**: il n'est pas possible d'acquiescer ceux-ci à un autre moment de la semaine. **Après 8h45, il n'est plus possible de commander un repas car la commande sera envoyée.**
9. Je vous invite à compléter et à remettre pour le 2 septembre les documents suivants :
- la déclaration relative au choix du cours de religion ou de morale
 - la déclaration relative au choix du cours de langue (5^e année primaire)
 - l'autorisation du droit à l'image pour l'année 2015-2016 (maternelle et primaire)
 - la fiche médicale « allergène »
 - La lettre d'acceptation du R.O.I. et du contenu du Mémento 2015-2016.
10. Je vous invite à nous retourner rapidement une nouvelle composition de ménage si des changements sont survenus récemment (déménagements...)

11. CONCERNE LA SECTION PRIMAIRE

En prélude de l'instauration du « cours de citoyenneté » prévu pour l'année scolaire 2016-2017, et comme l'exige la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avez la possibilité de demander une dispense afin que votre enfant ne suive plus un cours de religion ou celui de morale. Pour ce faire, vous devez mentionner votre choix sur le document officiel en annexe. À la place, la Ministre Milquet prévoit un encadrement pédagogique alternatif (EPA) pour les élèves dispensés qui aurait pour mission d'éveiller les élèves à « la citoyenneté et au questionnement ». Concernant l'encadrement et la prise en charge de ce cours, aucun moyen supplémentaire n'a été prévu: l'encadrement est totalement dévolu aux P.O.². **La ministre nous laisse cependant le temps de mettre en oeuvre cet encadrement pédagogique alternatif tel que prévu dans le décret: il ne rentrerait dans la grille de manière obligatoire qu'au 1er janvier 2016.** D'ici là, les enfants dont la dispense aura été demandée seront répartis dans l'une ou l'autre classe avec un travail à effectuer. Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, la direction se tient à votre disposition et ce, avant que vous ne complétiez votre formulaire³.

12. La réunion de rentrée aura lieu **le mardi 8 septembre dès 20h00** : venez nombreux. Outre le mot d'accueil de la direction, une entrevue avec le/la titulaire de votre enfant est prévue. Cela permet de vous associer plus concrètement à nos attentes et à notre projet pédagogique.

En attendant de vous rencontrer lors de notre réunion de rentrée ou à tout autre moment, je vous souhaite, au nom de toute l'équipe éducative, une agréable et riche année scolaire 2015-2016.

Bernard Monnoyer
Directeur

² Le P.O. est l'autorité responsable des activités éducatives menées dans un ou plusieurs établissements scolaires dont elle assume l'organisation. Dans nos écoles communale, le P.O. est la commune.

³ Ce formulaire doit nous être remis au plus tard avant le 15/09.